



Procès verbal de l'Assemblée Générale du vendredi 20 janvier 2017

Présents : voir feuille d'émargement

Début de la séance à 18h 40

- Le président Mr Christian Comte souhaite la bienvenue à tous les présents. Il remercie les membres du Bureau et du Comité Directeur pour le travail accompli. Lecture est faite de l'Ordre du jour.
Pour terminer, le président effectue un rappel aux statuts de la LMTA ayant un rapport avec l'Ordre du jour, en particulier sur le déroulement des différents votes.
- La Lecture du PV de la dernière Assemblée Générale du 26 février 2016 est effectuée par Manuelle Benetruy, Secrétaire Générale adjointe
- Le rapport d'activité de l'année 2016 ainsi que les projets en cours pour la saison 2017 est lu par Catherine Fontaine, Secrétaire Générale.
Le rapport d'activité est voté et approuvé à l'unanimité des présents.
- La lecture du rapport financier de l'année 2016 ainsi que le budget prévisionnel 2017 est effectuée par Mr Bernard Poussy, le trésorier.
Les comptes ayant été vérifié par les 2 vérificateurs aux comptes de la LMTA : Mr Pierre-Nicolas David et Sandrine Bourdelle et ayant été approuvé ; un quitus est présenté aux présidents de clubs présents qui procèdent alors au vote.
Les comptes 2016 et le budget 2017 de la LMTA sont votés et approuvés à l'unanimité.
(cf. quitus en annexe)
- La Fédération Française de Tir à l'Arc (FFTA) ayant demandé aux Ligues Régionales de procéder à des modifications dans certains paragraphes statuts, le président Mr Christian Comte fait lecture des passages concernés. La nouvelle version sera transmise aux différentes instances dans les plus brefs délais
- Sur proposition du Comité Directeur, les montants des cotisations liées à la licence fédérale restent inchangés pour la prochaine saison.
La proposition est approuvée à l'unanimité des présents

- Sur proposition du Comité Directeur, les arbitres auront un défraiement (frais de déplacement) à compté de la saison 2017/2018. 20€ au responsable des arbitres et 10€ aux arbitres assistants. Ces frais seront répartis à part égale entre la LMTA et le club organisateur.

Cette mesure est adoptée à l'unanimité des présents.

- De la même manière, le montant des participations aux compétitions n'a pas été réévalué depuis de très nombreuses années.

Le Comité Directeur propose aux responsables de clubs de passer à une cotisation de 10 euros / adulte et de 5 euros / jeune à compté de la saison 2017/2018.

Les clubs reverseront alors un montant à la ligue de 2 euros / adultes et de 1 euro / jeune.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité par les responsables de clubs.

- **Questions diverses :** Le président propose au vote la suppression des cotisations de clubs à compter de cette saison.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

L'assemblée Générale se poursuit avec l'élection de son nouveau Comité Directeur

La démission des membres du comité directeur est enregistrée.

La liste des candidats se présentant pour faire partie du Comité Directeur est présentée sur un grand tableau et le déroulement du vote est énoncé.

Ce vote se fera à bulletin secret et au vu des licenciés de chaque club, la répartition des voix est la suivante :

- Club TSCP : 4 voix
- Club ACTA CSMM : 3 voix.
- Club Le Mousquet 2 voix

Une enveloppe est remise aux responsables des clubs avec le matériel de vote.

Mr Eric Venite, président du club Le Mousquet, propose de fixer le nombre de membres du CD par vote ce jour, sachant que cette modification de statut fait partie des préconisations de la FFTA.

Cette proposition est votée à l'unanimité ainsi que le nombre de membres du Comité Directeur qui sera désormais de 9.

Le vote est alors effectué.

Mme Théolène Cassilde, licenciée ACTA CSMM procède au dépouillement des bulletins.

Un 2^{ème} tour est effectué pour la nomination du 9^{ème} membre du CD au vu de l'égalité des votes entre Mr Michel Frédéric et Mr Hervé Garon.

Les membres nouvellement élus du comité directeur de la LMTA sont :

- BENETRUY Manuella
- BERLIN Sandrine
- COMTE Christian
- COMTE Marie Laure
- FONTAINE Catherine
- GARON Hervé
- MARINE Léonie
- MONTAGNAC Jacques
- POUSSY Bernard.

Le nouveau Comité Directeur se réunit pour élire son président.

Un seul candidat se présente à savoir Mr Christian COMTE, Président sortant.

Le vote s'effectue à bulletin secret.

Mr COMTE est élu à l'unanimité des votants.

Le nouveau Comité Directeur et le président de la LMTA se représente devant l'Assemblée.

Le Président de la LMTA remercie les présents de la confiance qu'ils lui accordent pour poursuivre le développement du Tir à l'Arc à la Martinique.

Il invite les membres associés à procéder au vote du délégué à l'Assemblée Générale de la FFTA qui se tiendra le 25 mars 2017.

Lui-même s'était porté candidat dans les délais fixés avant le 05/01/2017.

Le vote a lieu à bulletin secret

Nombre de voix inscrites pour la LMTA : 9. Nombre de voix disponibles : 9

Suffrage exprimés : 9

Christian COMTE est élu délégué avec 9 voix.

Catherine Fontaine est ensuite désignée suppléante

Pour finir, les vérificateurs aux comptes, Sandrine Bourdelle et David Pierre-Nicolas, absents à l'Assemblée Générale mais ayant donné leur accord préalable, sont reconduits dans leur mission pour la vérification des comptes de l'année 2017

Tous les points à l'ordre du jour ont été abordés.

L'assemblée électorale de la LMTA prend fin à 20h35.

Le Président de la LMTA

Mr Christian Comte

La Secrétaire Générale de la LMTA

Mlle Fontaine Catherine